



DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS

Séance du 17/10/2023

Nombre de membres

Afférents :	Présents :	Qui ont pris part au vote :
13	12	12

Vote

A l'unanimité

Pour :	Contre :	Abstention :
12	0	0

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture du Nord
Le :
Et
Publication ou notification du :

L'an 2023, le 17 octobre à 18:00, le Conseil d'administration du CCAS DE RONCHIN s'est réuni à la SALLE DE REUNION DE L'EHPAD, sous la présidence de Monsieur LEMOISNE Jean-Michel, Président du CCAS, en session ordinaire.

Présents : M. LEMOISNE Jean-Michel, Président du CCAS, Mmes : CLAEYS Yvette, DUROT Céline, HELOUIN Geneviève, HOFLACK Béatrice, PETIT Catherine, VERHAEGHE Colette, MM : DERAM Bernard, DOUTEMENT Bernard, DUFLLOT Pierre, PATOU Jean Claude, PYL Jean-François.

Absents : Mme MEBARKIA Khalissa

Excusé(s) ayant donné procuration : 0

A été nommé(e) secrétaire : Mme TAIEB Gracia

2023/051 - CCAS - ACCEPTATION D'UN DON DE L'ASSOCIATION COMITE INTER SOLIDARITE DE RONCHIN

L'association COMITE INTER SOLIDARITE DE RONCHIN, suite à sa dissolution, fait don au CCAS De Ronchin de la somme de 1 200,00 €.

Monsieur le Président sollicite l'accord des membres du conseil d'administration pour accepter ce don et l'inscrire au compte 7713 « libéralités reçues » des documents budgétaires.

Monsieur le Président entendu, les membres de l'assemblée après en avoir discuté et délibéré, accepte à l'unanimité de ce don et l'inscription dans les documents budgétaires du CCAS.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

Le Président et le Trésorier Principal sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente délibération.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Le Président du CCAS

Jean-Michel LEMOISNE

